

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES  
(ACPB)

SESSION 2025

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY, Madame Élodie BOCQUET BERGERON

Textes de référence :

- **Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- **Décret n°2011-1882 du 14 décembre 2011** modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

INTRODUCTION

La dernière session du concours d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques s'est tenue en 2023 et a été organisée par le Centre de Gestion de la Seine-et-Marne (77) pour l'Île-de-France. Les 4 spécialités ont été ouvertes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation.

Pour la session 2025, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne l'organise en convention avec le CIG de la Petite Couronne, le CDG de la Seine et Marne (77) et le CDG coordonnateur de la région Centre-Val-de-Loire.

Il est ouvert pour les quatre spécialités :

- Musée,
- Bibliothèque,
- Archives,
- Documentation.

Sur l'ensemble du territoire, 10 centres de gestion étaient organisateurs de ce concours en 2025 dont 9 en métropole et 1 en Outremer.

- Centre de gestion des Alpes Maritimes (06) - Bibliothèque, Musée
- Centre de gestion de la Gironde (33) - Musée
- Centre de gestion de l'Hérault (34) - Archives
- Centre de gestion de l'Île-et-Vilaine (35) - Archives, Bibliothèque, Musée
- Centre de gestion L'Indre et Loire (37) - Bibliothèque
- Centre de gestion de la Lozère (48) - Bibliothèque
- Centre de gestion du Pas-de-Calais (62) - Archives, Bibliothèque, Documentation, Musée
- Centre de gestion de la Savoie (73) - Archives, Bibliothèque, Musée
- Centre de gestion du Territoire de Belfort (90) - Archives, Bibliothèque, Musée
- Centre de gestion de la Réunion (974) - Archives, Bibliothèque, Documentation, Musée

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ont été élaborés dans le cadre de la cellule pédagogique nationale et notamment par les centres de gestion du Rhône (69), de la Gironde (33), de la Seine-et-Marne (77), du CIG de la Petite couronne et du CIG de la Grande Couronne.

## I - LES MISSIONS D'UN ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'assistant territorial de conservation, d'assistant territorial de conservation principal de 2ème classe et d'assistant territorial de conservation principal de 1ère classe.

Les membres du cadre d'emplois sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes :

- Musée,
- Bibliothèque,
- Archives,
- Documentation.

Dans chacune de leurs spécialités, ils contribuent au développement d'actions culturelles et éducatives. Ils participent sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, aux responsabilités dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections et la recherche documentaire. Ils peuvent être chargés du contrôle et de la bonne exécution des travaux confiés aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la catégorie C ainsi que de l'encadrement de leurs équipes. Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils participent à la promotion de la lecture publique.

Les assistants de conservation principaux de 2ème classe et les assistants territoriaux de conservation principaux de 1ère classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des spécialités mentionnées au paragraphe I, correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils participent à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service ou de l'établissement. Ils peuvent diriger des services ou des établissements lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A n'apparaît pas nécessaire. Dans les services ou établissements dirigés par des personnels de catégorie A, ils ont vocation à être adjoints au responsable du service ou de l'établissement et à participer à des activités de coordination.

## II - LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

**Le concours externe sur titres avec épreuves** d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités suivantes :

- Musées,
- Bibliothèques,
- Archives,
- Documentation.

À titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par le statut particulier, le concours est ouvert :

- Aux père ou mère de 3 enfants et plus.
- Aux sportifs, arbitres et juges de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.

**Le concours interne sur épreuves** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

De plus, les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions du concours.

**Le Troisième concours sur épreuves** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau).

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

En outre, la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à la prise en compte des activités syndicales des candidats soumises aux dispositions de l'article L.212-1 du code général de la fonction publique,

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront comptabilisées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

### III - SYNTHÈSE CHIFFRÉE DE LA SESSION 2023

Session organisée par le Centre de Gestion de la Seine-et-Marne (77)

	Spécialité	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats admis à concourir	Nb. de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	Seuils d'admissibilité /20	Nb. de candidats admissibles	Seuils d'admission /20	Nb. de candidats admis
EXTERNE	Musée	6	183	90	13.75	9	14.42	6
	Bibliothèque	25	255	178	12.50	46	14	25
	Archives	5	48	31	11	10	13.25	5
	Documentation	4	17	9	09.75	3	10.25	2
	<b>Sous-Total</b>	<b>40</b>	<b>503</b>	<b>308</b>	<b>/</b>	<b>68</b>	<b>/</b>	<b>38</b>
INTERNE	Musée	6	183	90	10.50	8	13.38	4
	Bibliothèque	28	332	261	13	51	14	28
	Archives	6	24	19	08.50	3	11.75	2
	Documentation	4	5	5	10	3	10.75	3
	<b>Sous-Total</b>	<b>44</b>	<b>544</b>	<b>919</b>	<b>/</b>	<b>65</b>	<b>/</b>	<b>39</b>
3 <sup>e</sup> CONCOURS	Musée	1	7	5	10	2	14.13	1
	Bibliothèque	5	19	18	10.50	10	12.50	5
	Archives	2	0	0	/	0	/	0
	Documentation	1	0	0	/	0	/	0
	<b>Sous-Total</b>	<b>9</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>/</b>	<b>12</b>	<b>/</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>1 073</b>	<b>1 250</b>	<b>/</b>	<b>145</b>	<b>/</b>	<b>81</b>	

Le jury a décidé de transférer 10 postes :

- Concours interne, spécialité Bibliothèque : 28 postes, au lieu de 26
- Concours externe, spécialité Bibliothèque : 25 postes, au lieu de 22
- Concours externe, spécialité Archives : 5 postes, au lieu de 4
- Concours interne, spécialité Musée : 4 postes, au lieu de 3
- Concours externe, spécialité Musée : 6 postes, au lieu de 3

**81 postes pourvus** sur les 93 ouverts aux concours, soit un **taux de couverture de 87%**.

#### IV - LES PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES DE LA SESSION 2025

Répartition des postes par concours pour la session 2025

Spécialité	EXTERNE 30% au moins	INTERNE 50% au plus	3 <sup>E</sup> CONCOURS 20% au plus	TOTAL
Musée	11	13	2	26
Bibliothèque	34	42	8	84
Archives	10	12	2	24
Documentation	4	4	1	9
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>71</b>	<b>13</b>	<b>143</b>

Pour cette session 2025, plus 50 postes, soit plus 54% de postes ouverts.

La période d'inscription était fixée du 10 septembre au 16 octobre 2024 et la validation de l'inscription, du 17 au 24 octobre 2024.

1 426 candidats se sont inscrits à cette session.

Après instruction, 116 dossiers ont été annulés et **1 310 candidats ont été autorisés à concourir** comme suit :

- 851 au titre du concours externe
- 420 au titre du concours interne
- 39 au titre du 3<sup>e</sup> concours

#### V - PROFIL DES CANDIDATS AUTORISÉS À CONCOURIR

##### 1 Répartition femmes – hommes

- 1 037 femmes, soit 79 %
- 273 hommes, soit 21 %

##### 2 Répartition par âge des candidats

- 603 candidats ont entre 20 et 29 ans, soit 46 %
- 369 candidats ont entre 30 et 39 ans, soit 28 %
- 223 candidats ont entre 40 et 49 ans, soit 17%
- 112 candidats ont 50 ans et plus, soit 9 %
- 3 candidats ont moins de 20 ans, soit 0%

La candidate la plus jeune a 21 ans, elle est inscrite au concours externe en spécialité bibliothèque, la candidate la plus âgée a 62 ans, elle est inscrite au concours interne en spécialité bibliothèque, et la moyenne d'âge tous concours et toutes spécialités confondus est de 35 ans.

##### 3 Origine géographique

Pour cette session, 63% des candidats sont originaires de l'Île-de-France.

- 824 candidats sont originaires de l'Île-de-France, soit 63 %
- 486 candidats sont originaires de régions, soit 37 %, dont 8 sont issus des départements d'outre-mer.

Il faut préciser que ces statistiques sont réalisées à partir des adresses personnelles des candidats indiquées lors de leur inscription.

#### 4 Niveau de diplôme pour les candidats du concours externe (rubrique renseignée par les candidats lors de leur inscription au concours)

- 1% des candidats n'ont pas renseigné cet item, soit 9 candidats
- 1% des candidats bénéficient de la dérogation 3 enfants, soit 5 candidats
- Moins de 1% des candidats déclarent avoir un niveau 3 (BEP, CAP), soit 1 candidat
- 10% des candidats déclarent avoir un niveau 4 (BAC), soit 89 candidats
- 5% des candidats déclarent avoir un niveau 5 (BTS, DEUG) soit 43 candidats
- 35% des candidats déclarent avoir un niveau 6 (Licence, Maîtrise) soit 296 candidats
- 44% des candidats déclarent avoir un niveau 7 (DEA, DESS) soit 377 candidats
- 4% des candidats déclarent avoir un niveau 8 (Doctorat) soit 31 candidats

98% des candidats du concours externe, déclarent avoir au moins un diplôme de niveau 4 (niveau requis pour accéder à ce concours) et 2% un niveau inférieur au niveau requis.

#### Préparation au concours

- 14 % des candidats inscrits déclarent ne pas avoir suivi de préparation auprès d'un organisme public ou privé, soit 183 candidats
- 13 % des candidats inscrits déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT, soit 172 candidats
- 5 % des candidats inscrits déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNED, soit 68 candidats
- 57% des candidats inscrits déclarent avoir suivi une préparation personnelle, soit 740 candidats
- 11% des candidats inscrits n'ont pas renseigné la rubrique concernée, soit 147 candidats.

18% des candidats se sont engagés dans une démarche de préparation encadrée.

#### VI - BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 15 mai 2025 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93).

Des dispositions particulières ont été prises pour les candidats ayant demandé un aménagement d'épreuves (1/3 temps supplémentaire, mise à disposition de matériel spécifique, agrandissement du sujet, composition dans une salle seule...). 36 candidats étaient convoqués (32 pour le concours externe, et 4 pour le concours interne). 13 candidats étaient présents (9 pour le concours externe et 4 pour le concours interne).

64% des candidats pour qui ces aménagements ont été prévus ne se sont pas présentés à ces épreuves.

Pour le concours externe, les deux épreuves écrites d'admissibilité, sont :

- **Un questionnaire de trois à cinq questions** destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.  
*Durée : 3 heures, Coefficient : 3*
- **La rédaction d'une note** à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription  
*Durée : 3 heures, Coefficient : 3*

Pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, l'épreuve écrite d'admissibilité est identique, soit :

- **La rédaction d'une note** à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription  
*Durée : 3 heures, Coefficient : 3*

1 – Épreuve de questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

Les sujets sont en lien avec l'actualité des spécialités, les pratiques et les missions.

#### 1/ Spécialité Bibliothèque

- Bibliothèque et EMI
- Ouvrages désherbés
- Publics en situation de vulnérabilité
- Bibliothèques et manifestations culturelles

#### 2/ Spécialité Archives

- Numérisation des collections
- Gestion de fuite d'eau dans un magasin d'archives
- Demande d'usager en matière de généalogie
- Rôle du Siaf

#### 3/ Spécialité Documentation

- Animations dans un service documentation
- Flux RSS
- Critères de fiabilité d'une information
- Désherbage en centre de documentation

#### 4/ Spécialité Musée

- Musée et engagement
- Récolement décennal
- Jeu au musée
- Musée et public de proximité

### **COMMENTAIRES DES CORRECTEURS**

Les sujets ont été jugés adaptés à la catégorie et aux spécialités de ce concours.

Le jury a constaté cette année un niveau globalement hétérogène. Un clivage marqué apparaît entre les candidats ayant bénéficié d'une préparation spécifique et ceux se présentant sans formation préalable.

#### **Maîtrise des connaissances professionnelles**

Si certains candidats démontrent une solide culture du secteur, d'autres peinent à :

- Structurer leur pensée : Les connaissances sont présentes mais la démonstration écrite manque de cohérence.
- Identifier les enjeux : Les réponses restent parfois superficielles, omettant les dimensions stratégiques ou les projets structurants.
- Approfondir : Certaines copies sont jugées trop succinctes, révélant une méconnaissance des attentes réelles de l'épreuve.

#### **Qualité de la forme et de l'expression**

La qualité rédactionnelle varie de "maîtrisée" à "très faible". Le jury rappelle que la forme est indissociable du fond : une syntaxe défailante ou des redites incessantes nuisent gravement à la crédibilité de l'argumentation.

#### **Conseils et Recommandations aux Candidats**

Pour réussir cette épreuve, les futurs candidats sont invités à suivre les axes de progression suivants :

##### **Stratégie d'épreuve et méthodologie**

- Gestion du temps : C'est un facteur clé. Il est impératif de calibrer son effort pour traiter l'ensemble des questions avec la même rigueur.
- Format "Mini-dissertation" : Évitez les réponses lapidaires. Chaque réponse doit être construite, problématisée et étayée par des exemples concrets issus du terrain.
- Esprit de synthèse : Si le développement est attendu, il faut impérativement éviter les digressions qui noient le propos principal.

### **Culture professionnelle et ressources**

- Prendre de la hauteur : Ne pas se contenter de décrire, il faut analyser. Poser une problématique claire pour chaque question posée.
- S'appuyer sur les textes cadres : La connaissance des textes ressources est indispensable pour légitimer le propos.  
Références attendues : Loi Robert, Chartes professionnelles, manifestes, etc.

### **Rigueur rédactionnelle**

- Structuration : Utiliser des paragraphes clairs et des liens logiques.
- Relire systématiquement : Un temps doit être dédié en fin d'épreuve pour corriger l'orthographe, la syntaxe et éliminer les répétitions.

2 – Épreuve de rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité par le candidat au moment de l'inscription.

Les thèmes sont en lien avec les spécialités, les pratiques et les missions

#### **1/ Spécialité Bibliothèque**

- La co-construction en bibliothèque

#### **2/ Spécialité Archives**

- Le rôle de l'intelligence artificielle (IA) en matière d'archives

#### **3/ Spécialité Documentation**

- La mutualisation de services de documentation entre collectivités territoriales

#### **4/ Spécialité Musée**

- La valorisation des collections d'un musée fermé pour travaux

### **COMMENTAIRES DES CORRECTEURS**

Les sujets ont été jugés globalement pertinents et adaptés par les correcteurs, en phase avec l'actualité professionnelles, abordables et actuels.

Le jury a constaté cette année un niveau hétérogène, globalement moyen à faible.

#### **Méthodologie et structure de la note**

Le jury a constaté une maîtrise très hétérogène de la méthodologie de la note de synthèse. Si certains candidats (notamment en spécialité Musées) affichent une excellente technicité, d'autres lacunes importantes subsistent :

- Le formalisme : Les codes de présentation de la note (timbre, objet, destinataire, introduction normée) sont parfois ignorés.
- La problématisation : Trop de copies se contentent d'un résumé de documents sans extraire une problématique centrale. L'absence d'un fil conducteur nuit à la pertinence de l'analyse.
- Le développement : Un manque de densité est fréquemment relevé. Certaines parties, voire sous-parties entières, sont survolées ou manquantes, empêchant une réponse complète à la commande.

#### **Qualité de l'expression et rédaction**

La qualité rédactionnelle oscille entre le "bon" et le "très variable". Le jury insiste sur deux points de vigilance :

- La précision : Le manque de rigueur dans le choix des termes techniques ou administratifs affaiblit la portée de l'argumentation.
- La clarté : Une rédaction fluide et sans fautes est le socle minimal attendu pour un futur cadre intermédiaire de la fonction publique.

#### **Gestion du temps et préparation**

Le constat majeur de cette session réside dans un sentiment de manque de préparation spécifique à l'exercice.

- Déséquilibre des copies : La mauvaise gestion du temps est préjudiciable. De nombreuses copies sont inachevées ou présentent une seconde partie très succincte par rapport à la première.

- Compréhension des attendus : Les exigences de l'épreuve ne semblent pas toujours assimilées. La note n'est pas un exercice de style libre, mais un document opérationnel répondant à une commande précise.

#### ANALYSE DES NOTES DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Spécialité	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents à l'une des 2 épreuves	Note la + basse/20		Note la + haute/20		Nb. de notes éliminatoires		Nb. de notes ≥ à 10		Moyenne/20	
				Quest.	Note	Quest.	Note	Quest.	Note	Quest.	Note	Quest.	Note
Musée	11	271	132	01,63	00	16,13	17	5	7	70	73	10,20	10,15
Bibliothèque	34	472	193	01	01	16,88	16,88	21	18	95	64	09,62	09,62
Archives	10	89	49	03	02	16,38	17	4	3	24	22	09,60	09,68
Documentation	4	19	7	07	07	13	12,50	/	/	2	4	08,86	09,68
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>851</b>	<b>381</b>	<b>01</b>	<b>00</b>	<b>16,88</b>	<b>17</b>	<b>30</b> Soit 8%	<b>28</b> Soit 7%	<b>191</b>	<b>163</b>	<b>09,41</b>	

Spécialité	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents à l'une des 2 épreuves	Note la + basse/20	Note la + haute/20	Nb. de notes éliminatoires	Nb. de notes ≥ à 10	Moyenne/20
Musée	13	39	28	04	16,50	1	13	10,46
Bibliothèque	42	360	289	00	16	41	83	08,14
Archives	12	17	14	01	14	4	3	07,43
Documentation	4	4	2	09	12,50	/	1	10,75
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>420</b>	<b>333</b>	<b>00</b>	<b>16,50</b>	<b>46</b> Soit 14%	<b>100</b>	<b>08,32</b>

Spécialité	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents à l'une des 2 épreuves	Note la + basse/20	Note la + haute/20	Nb. de notes éliminatoires	Nb. de notes ≥ à 10	Moyenne/20
Musée	2	4	2	05	10	/	1	07,50
Bibliothèque	8	32	25	02,50	12,63	5	4	07,66
Archives	2	3	1	03,50	03,20	1	0	03,50
Documentation	1	0	0	/	/	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>02,50</b>	<b>12,63</b>	<b>6</b> Soit 23%	<b>5</b>	<b>07,50</b>

#### Moyennes générales du concours

- Externe : 09.41/20
- Interne : 08.32/20
- Troisième concours : 07.50/20

Le niveau des candidats est plutôt faible. De nombreux candidats ne sont pas à la hauteur des attendus des épreuves pour ce concours de catégorie B.

L'homogénéité des notes attribuées par les différents correcteurs n'a donc pas entraîné une péréquation des notes.

#### Résultats de l'épreuve d'admissibilité

Le jury, au vu des résultats, après en avoir délibéré, a fixé le seuil d'admissibilité des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques session 2025, selon les spécialités, de la manière suivante :

	Spécialité	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	Taux de présence	Seuils d'admissibilité /20	Nb. de candidats admissibles
EXTERNE	Musées	11	271	132	49%	11,75	36
	Bibliothèque	34	472	193	41%	09,75	77
	Archives	10	89	49	55%	09,00	28
	Documentation	4	19	7	37%	09,00	4
	<b>Total concours externe</b>	<b>59</b>	<b>851</b>	<b>381</b>	<b>45%</b>	<b>/</b>	<b>145</b>
INTERNE	Musées	13	39	28	72%	09,00	17
	Bibliothèque	42	360	289	80%	09,75	87
	Archives	12	17	14	82%	09,75	4
	Documentation	4	4	2	50%	09,00	2
	<b>Total concours interne</b>	<b>71</b>	<b>420</b>	<b>333</b>	<b>79%</b>	<b>/</b>	<b>110</b>
3 <sup>e</sup> CONCOURS	Musées	2	4	2	50%	10,00	1
	Bibliothèque	8	32	25	78%	09,00	9
	Archives	2	3	1	33%	10,00	0
	Documentation	1	0	0	/	/	/
	<b>Total 3<sup>e</sup> concours</b>	<b>13</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>72%</b>	<b>/</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>143</b>	<b>1 310</b>	<b>742</b>	<b>57%</b>	<b>/</b>	<b>265</b>	

## COMMENTAIRES DES JURYS

Les candidats ont des profils variés, des niveaux hétérogènes et certains sont très diplômés.

### Points forts

Le jury a noté avec satisfaction une bonne qualité de préparation initiale. Les candidats se présentent avec :

- Une expertise métier solide : Les compétences techniques sont globalement bien maîtrisées et acquises.
- Une aisance communicationnelle : L'expression orale est fluide, et la qualité des exposés de présentation témoigne d'un effort de structuration notable.
- Un investissement sérieux : On observe une réelle volonté de réussir et une préparation amont visible.

### Axes d'amélioration et les points de vigilance

Malgré ces atouts, certains écueils persistent et freinent l'accès aux notes les plus hautes :

- La posture de manager : Trop de candidats restent cantonnés à une vision d'exécutant. Le jury attend une véritable posture de manager, capable de prendre de la hauteur sur les dossiers.
- L'ancrage territorial : Un manque de culture territoriale (fonctionnement des collectivités, enjeux actuels) a été souvent relevé. Le candidat doit savoir dans quel environnement institutionnel il évolue.
- La projection professionnelle : Il est parfois difficile pour les candidats de se projeter dans les missions spécifiques du cadre d'emplois visé, restant trop focalisés sur leur environnement professionnel actuel sans réussir à en sortir.
- La maîtrise de soi : La gestion du stress et des émotions reste un facteur limitant qui altère parfois la clarté des réponses.

### Recommandations aux futurs candidats

Pour optimiser les chances de réussite, le jury préconise de suivre les pistes suivantes :

- Préparation : Suivre une préparation formalisée et lire impérativement les notes de cadrage.
- Positionnement : Préparer l'exposé en parfaite adéquation avec la voie de concours choisie (interne, externe ou 3ème concours).
- Ouverture : Développer sa curiosité au-delà de la "bulle" métier habituelle.
- Soft Skills : Travailler spécifiquement la gestion du stress et la posture managériale.

## ANALYSE DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### CONCOURS EXTERNE

Spécialité	Nb. de candidats présents	Note la + basse/20			Note la + haute/20			Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≥ à 10		
		Entretien	Langue	TAI	Entretien	Langue	TAI	Entretien	Entretien	Langue	TAI
Musée	33	05	11,50	19	19,50	19,50	19	0	24	26	1
Bibliothèque	74	05	08	08	19,50	18	14	0	50	6	3
Archives	26	02	10,50	/	20	20	/	3	16	11	/
Documentation	4	10	13	06	14,75	19,75	06	0	4	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>							<b>3</b>		<b>94</b>	
								<b>2%</b>		<b>68%</b>	

## CONCOURS INTERNE

Spécialité	Nb. de candidats présents	Note la + basse/20			Note la + haute/20			Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≥ à 10		
		Entretien	Langue	TAI	Entretien	Langue	TAI		Entretien	Entretien	Langue
Musée	17	06	09	10	20	16	10	0	13	12	2
Bibliothèque	85	02	09	05	20	19,25	18	5	64	41	5
Archives	3	07,25	10,00	17,00	17,50	17,50	17,00	0	2	2	1
Documentation	2	12,50	13	/	15,50	14	/	0	2	2	/
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>							<b>5</b>	<b>81</b>		
								<b>5%</b>	<b>75%</b>		

## 3<sup>E</sup> CONCOURS

Spécialité	Nb. de candidats présents	Note la + basse/20			Note la + haute/20			Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≥ à 10		
		Entretien	Langue	TAI	Entretien	Langue	TAI		Entretien	Entretien	Langue
Musée	1	12	/	/	12	/	/	0	1	/	/
Bibliothèque	9	05,25	10,75	3	19,50	16	3	0	6	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>							<b>0</b>	<b>7</b>		
								<b>0%</b>	<b>70%</b>		

## LES MOYENNES GENERALES PAR CONCOURS ET PAR SPÉCIALITÉ (ÉCRIT + ORAL)

### CONCOURS EXTERNE

- Musée : 14.16/20
- Bibliothèque : 12.45/20
- Archives : 12.17/20
- Documentation : 10.75/20

Moyenne générale du concours externe : 12.77/20

### CONCOURS INTERNE

- Musée : 13.32/20
- Bibliothèque : 12.56/20
- Archives : 13.69/20
- Documentation : 11.91/20

Moyenne générale du concours interne : 12.70/20

### 3<sup>e</sup> CONCOURS

- Musée : 10/20
- Bibliothèque : 11.27/20

**Moyenne générale du 3<sup>e</sup> concours : 11.14/20**

#### LES CONDITIONS D'ADMISSION

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. L'épreuve écrite facultative de langue est anonyme. Chaque composition a fait l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve obligatoire d'admission entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admission.

Seuls les points supérieurs à 10 sur 20 sont pris en compte pour les épreuves facultatives, écrite de langue et orale d'informatique.

Pour chacun des concours, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admis par spécialité.

#### IX - RÉSULTATS D'ADMISSION

##### CONCOURS EXTERNE

Concours	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Seuil d'admissibilité /20	Nb. de candidats admissibles	Nb. de candidats présents aux épreuves d'admission	Seuils d'admission /20	Nb. de candidats admis
Musée	11	271	132	11.75	36	33	14.17	18
Bibliothèque	34	472	199	09.75	77	74	12.58	36
Archives	10	89	49	09.00	28	26	11.61	15
Documentation	4	19	7	09.00	4	4	11.75	3
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>851</b>	<b>387</b>	<b>/</b>	<b>145</b>	<b>137</b>	<b>/</b>	<b>72</b>

##### CONCOURS INTERNE

Concours	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Seuil d'admissibilité /20	Nb. de candidats admissibles	Nb. de candidats présents aux épreuves d'admission	Seuils d'admission /20	Nb. de candidats admis
Musée	13	39	28	09.00	17	17	15.17	7
Bibliothèque	42	360	289	09.75	89	85	12.38	43
Archives	12	17	14	09.75	4	3	10.00	3
Documentation	4	4	2	09.00	2	2	11.42	2
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>420</b>	<b>333</b>	<b>/</b>	<b>110</b>	<b>107</b>	<b>/</b>	<b>55</b>

### 3<sup>E</sup> CONCOURS

Concours	Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Seuil d'admissibilité /20	Nb. de candidats admissibles	Nb. de candidats présents aux épreuves d'admission	Seuils d'admission /20	Nb. de candidats admis
Musée	2	4	2	10.00	1	1	11.00	1
Bibliothèque	8	32	25	09.00	9	9	12.44	5
Archives	2	3	1	10.00	0	0	/	/
Documentation	1	0	0	/	/	0	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>/</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>/</b>	<b>6</b>

Le jury a décidé le transfert des postes suivants :

- Spécialité Musée
  - 1 poste du 3<sup>e</sup> concours vers le concours externe
  - 6 postes du concours interne vers le concours externe
- Spécialité Bibliothèque
  - 1 poste du 3<sup>e</sup> concours vers le concours interne
  - 2 postes du 3<sup>e</sup> concours vers le concours externe
- Spécialité Archives
  - 5 postes du concours interne vers le concours externe

**Le jury a déclaré 133 candidats admis.**

- Le taux de couverture est de : 93%
- Le taux de réussite est de : 45%

#### X - PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

##### 1- Répartition femmes – hommes

- 115 femmes, soit 86 %
- 18 hommes, soit 14 %

##### 2- Répartition par âge des candidats

- 59 candidats ont entre 20 et 29 ans, soit 44 %
- 54 candidats ont entre 30 et 39 ans, soit 41 %
- 17 candidats ont entre 40 et 49 ans, soit 13%
- 3 candidats ont 50 ans et plus, soit 2 %

La candidate la plus jeune est âgée de 23 ans et est inscrite au concours externe en spécialité archives, la candidate la plus âgée a 56 ans, elle est inscrite au concours interne en spécialité bibliothèque et l'âge moyen des candidats, tous concours et toutes spécialités confondus est de 34 ans.

### 3- Origine géographique

- 74 candidats sont originaires de l'Île-de-France, soit 56 %
- 59 candidats sont originaires de régions, soit 44 %,

Il faut préciser que ces statistiques sont réalisées sur les adresses personnelles des candidats indiquées lors de leur inscription.

### 4- Niveau de diplôme pour les candidats du concours externe (rubrique renseignée par les candidats lors de leur inscription)

- 1% des candidats déclarent avoir un niveau 4 (BAC), soit 1 candidat
- 4% des candidats déclarent avoir un niveau 5 (BTS, DEUG) soit 3 candidats
- 31% des candidats déclarent avoir un niveau 6 (Licence, Maîtrise) soit 22 candidats
- 63% des candidats déclarent avoir un niveau 7 (DEA, DESS) soit 45 candidats
- 1% des candidats déclarent avoir un niveau 8 (Doctorat) soit 1 candidat

100% des candidats lauréats du concours externe, déclarent avoir au moins un diplôme de niveau 4 (niveau requis pour accéder à ce concours).

### 5- Préparation au concours

- 39 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT, soit 52 candidats
- 4 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNED, soit 5 candidats
- 41 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation personnelle, soit 55 candidats
- 9% des candidats déclarent ne pas avoir suivi de préparation, soit 12 candidats
- 7% des candidats n'ont pas renseigné la rubrique concernée, soit 9 candidats

## CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette session, le jury souligne que si les sujets proposés étaient parfaitement adaptés aux spécificités du cadre d'emplois et en phase avec l'actualité professionnelle, les résultats obtenus témoignent d'une forte hétérogénéité des profils. Le clivage est désormais manifeste entre les candidats ayant suivi une préparation spécifique et ceux se présentant sans méthodologie préalable.

Un bilan contrasté entre expertise et méthodologie :

Le jury a pu apprécier la solidité des compétences techniques et l'investissement sérieux des candidats, notamment lors des épreuves orales où l'aisance communicationnelle a souvent été au rendez-vous. Néanmoins, ces atouts sont trop fréquemment neutralisés par des lacunes méthodologiques persistantes :

- La note de synthèse : Un manque de formalisme et une difficulté à problématiser transforment trop souvent l'exercice en un simple résumé, au détriment de l'analyse opérationnelle attendue.
- Les épreuves écrites : Une gestion du temps défailante entraîne des copies inachevées ou des argumentations trop succinctes, manquant de densité et de références aux textes cadres (Loi Robert, chartes professionnelles).
- La forme : La qualité rédactionnelle doit être une priorité. Une syntaxe fragile ou une absence de relecture nuisent directement à la crédibilité d'un futur cadre intermédiaire de la fonction publique.
- 

Vers une véritable posture de cadre intermédiaire :

L'enjeu majeur des prochaines sessions réside dans l'acquisition d'une posture de manager territorial. Le jury n'attend pas seulement des experts techniques, mais des professionnels capables de :

- Prendre de la hauteur : Sortir de la simple exécution pour intégrer les enjeux stratégiques et les projets structurants des collectivités.
- Maîtriser l'environnement institutionnel : Consolider leur culture territoriale pour inscrire leur action dans le cadre politique et administratif adéquat.
- Incarner la fonction : Démontrer, tant à l'écrit qu'à l'oral, une capacité de synthèse et une projection claire dans les missions du cadre d'emplois visé.

Recommandations :

Pour réussir, les futurs candidats sont vivement invités à suivre une préparation formalisée et à s'appropriier les notes de cadrage. La réussite au concours d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques exige un équilibre rigoureux entre une expertise métier solide, une maîtrise parfaite des codes de l'administration et une réelle curiosité intellectuelle au-delà de sa propre spécialité.

Le jury indique que les épreuves permettent de déceler les qualités et compétences d'un futur Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Fait à Versailles le 20 février 2026

La Présidente du jury



Madame Élodie BOCQUET BERGERON  
Chef du service des archives et du patrimoine  
Ville d'Évreux

